

SwissLife ESG Dynapierre Part P

REPORTING MENSUEL AU 28/04/2023

Code ISIN FR0013219722

Indicateurs clés		
Actif Net Total (en €)	1 044 544 962,57	
Actif Net Actions (en €)	345 404 829,44	
VL Actions (en €)	1 094,04	
Dividende 2023 (en % rapporté à la VL du 31/12/2022)	0,00	

Pe	rformances glissantes dividendes réinvestis*
1 mois	0,04 %
YTD	-0,37 %
1 an	-4,89 %
3 ans*	-0,69 %
5 ans*	1,32 %
Depuis la créat	on* 2,29 %

	Volatilité du portefeuille annualisée	
1 an		3,08 %
3 ans		2,31 %
5 ans		2,39 %

Patrimoine immobilier

Nombre d'actifs 43

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Caractéristiques de la part P		
Code ISIN	FR0013219722	
Forme juridique	SPPICAV	
Date de création de la part	15/11/2016	
Société de gestion	Swiss Life Asset Managers France	
Dépositaire	Société Générale	
Effet de levier en % (Loan to Value)	11,39%	
Durée de placement recommandée	8 ans minimum	
Valorisation	Bi-Mensuelle	
Dividende	Versement annuel	
Conditions de souscription/rachat	Ordre J avant 12h	
Frais de gestion/fct prelevés en 2022	1,27% TTC (actif net)	
Frais d'exploitation immobilière en 2022	0,10% TTC (actif net)	
Valeur IFI 2022 (résidents)	488.34	
Valeur IFI 2022 (non résidents)	322.46	
Commission de souscription - acquise (taux actuel appliqué)	3%	
Commission de souscription - non-acquise	3% maximum	
Commission de rachat - acquise	néant	
Commission de rachat - non-acquise	néant	

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élévé, rendement potentiellement plus élevé



« Cet OPCI, majoritairement investi directement ou indirectement en actifs immobiliers physiques, se présente comme une classe de risque basse de niveau 2 conformément à la réglementation PRIIPs. La catégorie de risque actuel associé à cet OPCI n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'un investissement « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. Il peut en résulter pour l'actionnaire une perte en capital. »





EDITO

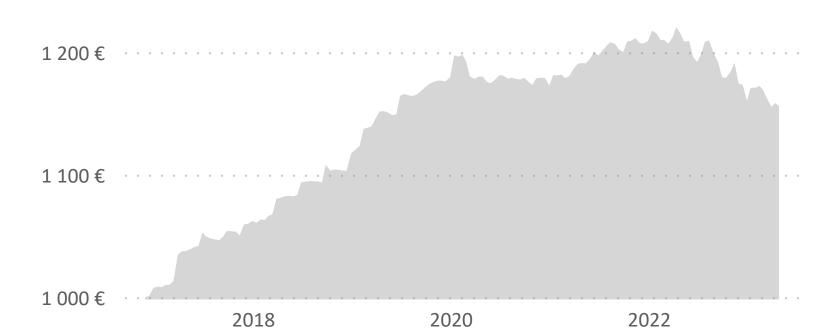
Depuis début Avril et pour la première fois depuis 2022, les performances des principaux indices boursiers européens et américains se stabilisent et ils affichent une volatilité à la baisse. L'inflation américaine ressort en effet à 4,9% sur le mois, donnée en déclin pour le dixième mois consécutif et ainsi rassurante pour les marchés, expliquant notamment cette baisse de la volatilité.

Par ailleurs, la Réserve Fédérale Américaine (FED) a également réhaussé ses taux directeurs de 25 points de base sur le mois, pour atteindre 5,25% afin de continuer la lutte anti-inflation. Etant donné que les taux directeurs excèdent désormais le niveau de l'inflation, les marchés anticipent en conséquence une réelle possibilité de changement de positionnement de la FED à très court terme, avec un assouplissement prochain des politiques monétaires.

A fin Avril, La poche immobilière physique s'élève à 65,93% de l'actif brut du fonds et est constituée à hauteur de 12,05% d'hôtels, essentiellement localisés parmi les zones touristiques espagnoles les plus attractives . A l'aube des départs en vacances et dans un contexte post-COVID, les premières estimations sur le marché du tourisme en Espagne sont très optimistes et l'hôtellerie devrait ainsi capitaliser en 2023 sur ses belles performances de l'an passé, permettant aux valeurs d'expertises de continuer de se stabiliser.



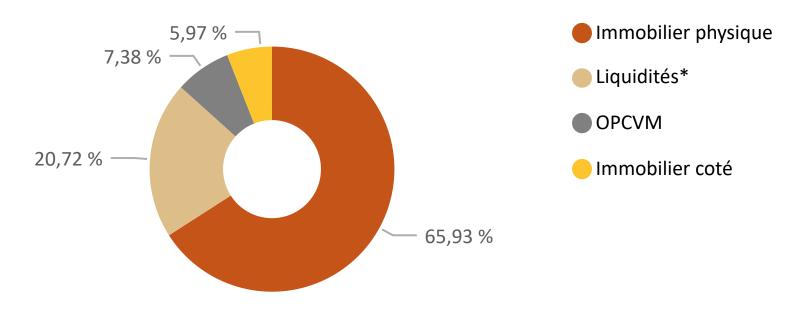
Evolution de la performance dividendes réinvestis depuis la création (30/06/2011)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps



Répartition du portefeuille (en % de l'Actif Brut Total)



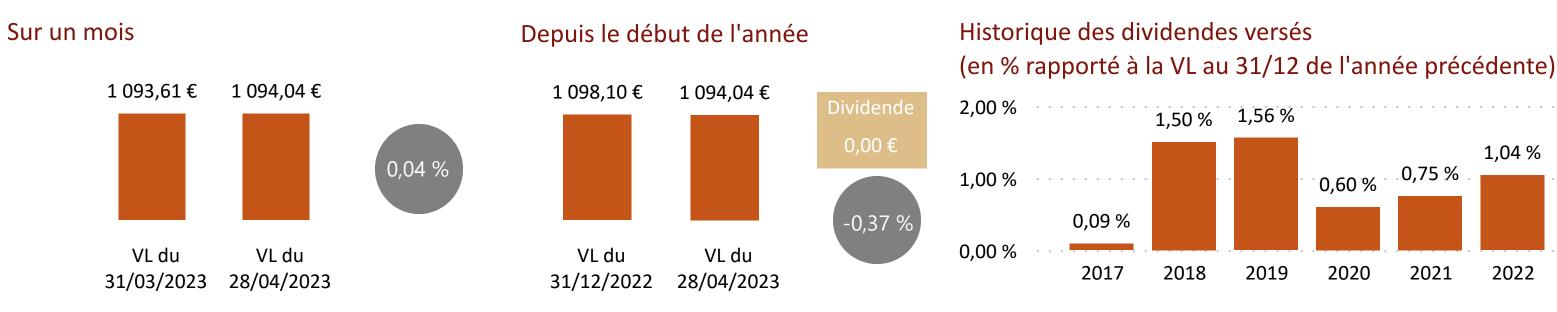
Objectif/Limites

Immobilier coté9% (maximum)Immobilier physique51-65%Liquidités*10% (minimum)OPCVM30% (maximum)

*et autres actifs circulants

^{*} annualisée.

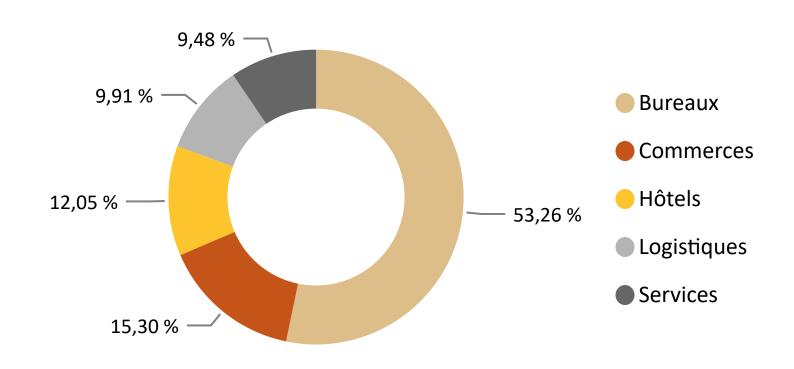
Evolution de la VL et historique des dividendes versés



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Patrimoine immobilier physique

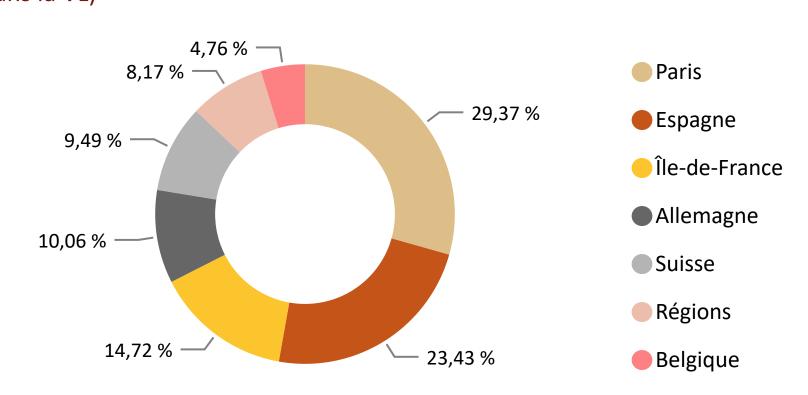
Répartition du portefeuille par segment de marché (base valeur retenue dans la VL)



Répartition du portefeuille par zone géographique (base valeur retenue dans la VL)

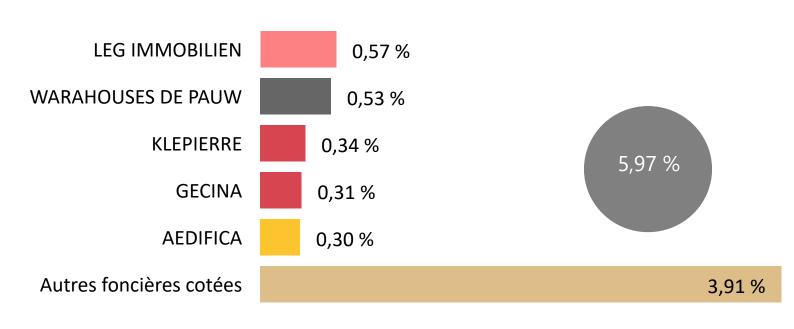
1,04 %

2022

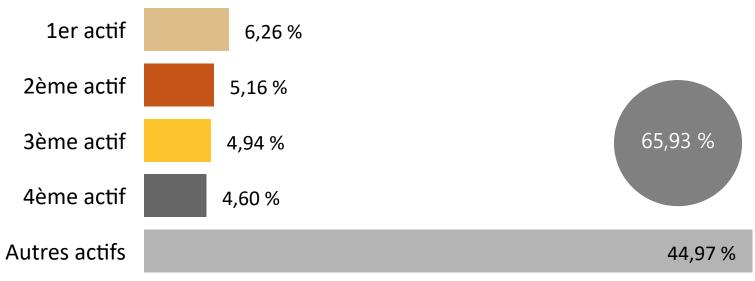


Immobilier coté et autres actifs financiers

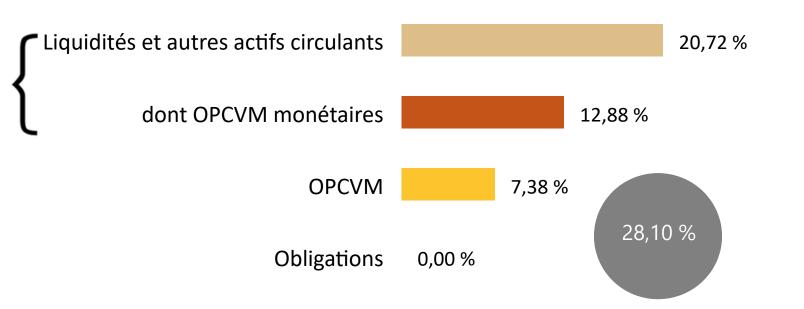
TOP 5 des foncières cotées (en % de l'Actif Brut Total)



Concentration des actifs immobiliers (en % de l'Actif Brut Total)



Répartition des autres actifs financiers (en % de l'Actif Brut Total)



Document non contractuel et non exhaustif réalisé à des fins d'information par Swiss Life Asset Managers France. Ce document ne constitue pas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage de parts de l'OPCI. Pour une complète information, vous pouvez télécharger le prospectus sur le site internet fr.swisslife-am.com ou contacter le Service Clients au 01 45 08 79 70.

Swiss Life Asset Managers France - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 671 167 € - Agrément AMF n° GP 07000055 - 499 320 059 RCS Marseille APE 6630Z Tour la Marseillaise - 2 bis boulevard Euroméditerrannée - Quai d'Arenc - 13002 Marseille Cedex 2 (Siège Social) - 153, rue Saint-Honoré – 75001 Paris

Informations de gestion

Stratégie d'investissement

SwissLife ESG Dynapierre est une Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV) dont l'allocation cible est de 60% minimum d'immobilier, de 30% maximum d'actifs financiers et de 10% minimum de liquidités. La stratégie sur la poche immobilière consiste à sélectionner des immeubles à usage d'habitation ou professionnel (bureaux, commerces, hôtels, logistique). Les gérants privilégieront des emplacements recherchés dans des marchés actifs avec une taille moyenne par rapport à leur marché de façon à faciliter des arbitrages à terme. Le ratio maximum d'endettement total, bancaire et non bancaire, direct et indirect, de la SPPICAV sera limité à 40 % maximum de la valeur des actifs immobiliers.

Avertissements

SwissLife ESG Dynapierre détient majoritairement (directement et/ou indirectement) des immeubles dont la vente exige des délais qui dépendront de l'état du marché immobilier. Si les contraintes de liquidité de l'OPCI l'exigent, le délai de règlement des demandes de rachat peut être porté à 2 mois maximum. Par ailleurs, la somme que vous récupérerez pourra être inférieure à celle que vous aviez investie (risque de perte en capital), en cas de baisse de la valeur des actifs de SwissLife ESG Dynapierre, en particulier du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement. La durée de placement recommandée est de huit (8) ans minimum.